



N°15 / Juin 2021

Lettre d'information  
électronique



Partenaires de la CAF

# Agir ensemble

## Des services encore plus proches du public



Chers partenaires,

L'accompagnement des familles réunionnaises est au centre de notre action et des réalisations que vous portez.

La crise sanitaire a amené un soutien plus prégnant et inédit aux familles les plus fragiles. La solidarité envers les jeunes Réunionnais est aussi une de nos priorités. Ainsi, le 9 juin dernier nous avons signé une convention cadre de partenariat avec le RSMA-R afin de mieux les accompagner vers l'insertion. À l'égard des structures d'accueil de jeunes enfants, notre engagement se poursuit dans le cadre du plan rebond. Les ambitions du SDSF sont fortes tant dans le champ de la petite enfance, de la parentalité que de l'animation de la vie sociale et les travaux sur ce plan se poursuivent au sein des commissions.

Monsieur le Préfet installera le 14 septembre prochain, le jour de la Conférence nationale de la Famille, notre comité départemental des services aux familles qui est la cheville ouvrière du schéma.

Agir ensemble au service de notre territoire, c'est le sens de nos actions et vous pouvez compter sur notre engagement à vos côtés.

Frédéric TURBLIN  
Directeur de la CAF

- 01 | France services, le relais pour accéder aux services publics
- 02 | Nouveau : le recalcul des aides le même mois
- 03 | La Caf et le RSMA-R s'engagent pour l'insertion des jeunes du territoire
- 04 | SDSF, les travaux se poursuivent
- 05 | Les enfants accueillis en activité péri ou extrascolaire en 2019
- 06 | COVID-19 - Soutien de la petite enfance et des services aux familles
- 07 | Classe passerelle, une transition entre la maison et l'école pour les tout-petits
- 08 | La Caf @cadémie soutient les partenaires et accompagne l'offre de service
- 09 | Les dernières actualités

## OFFRE DE SERVICE

# FRANCE SERVICES, LE RELAIS POUR ACCÉDER AUX SERVICES PUBLICS

L'accès au service publics est une question majeure pour les citoyens. Aujourd'hui, les agents de France services accueillent et accompagnent les usagers en proximité pour toutes les démarches administratives sur internet. Avec ces nouvelles structures, l'État s'engage pour une présence du service public.

### ➤ France services : c'est quoi ?

La mise en place du réseau France services fait écho à la volonté du gouvernement de rapprocher le service public des usagers.

Ce réseau composé de 1 300 guichets sur toute la France dont 11 au niveau départemental donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics comme le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, la Cgss, la Poste et la Caf.

Chaque structure labellisée bénéficie d'une subvention de 30 000 € par an.

Les dépenses liées à la formation des agents, à l'animation du réseau et au déploiement des outils informatiques sont également prises en charge.

### ➤ Quel est l'objectif de France services ?

Ce nouveau réseau permet à chaque citoyen d'accéder aux services publics, dans un lieu unique proche de l'endroit où il vit, et de bénéficier d'un accompagnement de qualité pour ses démarches administratives en particulier dans les zones rurales et les quartiers prioritaires.

### ➤ Quels sont les services de ce réseau ?

Droit, logement, santé, fiscalité, famille : les espaces France services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services. Ainsi, les services de l'État ou les services de partenaires de l'État peuvent être sollicités.

Des offres complémentaires peuvent être déployées par les collectivités et de nouveaux partenariats sont prévus par l'État pour enrichir en continu l'offre de services.

La Caf s'engage dans la formation des animateurs des France services sur le volet des prestations familiales, d'une part dans les programmes de formation conjointement avec les autres partenaires publics, mais aussi en proposant une formation spécifique au site Caf.fr associée à une immersion des animateurs dans les espaces multi-services de la Caf.

### ➤ Quelles démarches possibles ?

Les agents sont formés et disponibles pour accueillir les usagers dans leurs démarches au quotidien. Des réponses adaptées sont apportées à chaque situation, comme une information de premier niveau, un accompagnement des usagers dans l'apprentissage au numérique, des aides aux démarches en ligne et des prestations de conseils pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.



Ainsi, lorsqu'un usager demande une aide à la Caf (allocation logement, RSA...), un agent France services peut l'accompagner sur le site Caf.fr pour réaliser une simulation de ses droits. Sur certains secteurs, une offre de rendez-vous avec un agent du MOBICAF peut également être proposé.

### ➤ Où trouver les structures France services à La Réunion ?

France services, c'est le retour du service public au cœur des territoires. 11 France services ont ouvert sur le département. Le réseau montera en puissance pour que chaque usager puisse trouver une maison France services à moins de 30 minutes de son domicile.

Pour trouver la structure France services la plus proche de chez vous, vous pouvez consulter la cartographie du ministère de la Cohésion des territoires.

**Giovanni ROBERT**, responsable de l'espace France services de Petite-Ile

« 90% des demandes des usagers sont faites en ligne. Une de nos missions principales est de lutter contre la fracture numérique sur les territoires des hauts.

On travaille avec les usagers sur la capacité de faire. C'est un service public qui apporte de la proximité aux habitants des hauts. On accueille et accompagne au quotidien des personnes tout-venant, on s'adapte à toutes les demandes, pas de restrictions dans les démarches ! »

### ➤ Où trouver une Maison France services ?

Cliquez sur la carte pour localiser les France services les MFS proches de chez vous.



## OFFRE DE SERVICE

### NOUVEAU :

# LE RECALCUL DES AIDES LE MÊME MOIS

*Les aides au logement ont évolué en janvier 2021 afin de prendre en compte la situation la plus récente des bénéficiaires. Ainsi, au mois d'avril, cette prestation a été recalculée pour tenir compte des ressources des 12 derniers mois.*

En plus de l'aide au logement, d'autres prestations sont concernées comme le Rsa, la prime d'activité ou l'Aah trimestrielle, pour lesquelles l'allocataire réalise tous les 3 mois une déclaration de ressources. Afin de faciliter les démarches des bénéficiaires, toutes ces aides seront désormais recalculées le même mois.

Au mois de juin, si un allocataire fait sa déclaration pour le Rsa, la Prime d'activité, l'Aah trimestrielle, son aide au logement sera recalculée le même mois, puis tous les 3 mois.

### ➤ Ce qui change depuis juin

1- Pour la prime d'activité ou le Rsa ou l'allocation aux adultes handicapés : le bénéficiaire déclare ses ressources dès qu'il reçoit une alerte dans « Mon Compte ».

2- Pour l'aide au logement : il peut consulter les ressources récupérées par la Caf et, si la Caf le lui demande, il déclare ses ressources complémentaires.

3- Fin juin, l'allocataire pourra consulter le montant de l'ensemble des aides qui lui seront versées le 5 juillet (ou transmis à son bailleur/propriétaire si l'aide au logement est habituellement déduite de son loyer).

4- Les montants de ses aides au logement et de la prime d'activité / Rsa / Aah restent les mêmes pendant 3 mois.

### ➤ Questions fréquentes

**Mes ressources prises en compte pour le Rsa, la Prime d'activité ou l'Aah trimestrielle et l'aide au logement ne sont pas les mêmes, pourquoi ?**

Selon la réglementation en vigueur, les ressources prises en compte pour le calcul de vos droits sont différentes en fonction des prestations :

- pour l'aide au logement : vos ressources nettes imposables sont récupérées automatiquement par la Caf. Dans certains cas, une déclaration complémentaire peut être demandée ;

- pour le Rsa et la Prime d'activité : vous devez continuer à faire vos déclarations trimestrielles en indiquant le net à payer avant prélèvement à la source ;

- pour l'Aah trimestrielle : vous devez continuer à faire vos déclarations trimestrielles en indiquant le net imposable.

Pour info :

Le net imposable, c'est le montant déclaré aux impôts.

Le net à payer, c'est la somme que vous percevez après cotisation salariale.

**Je n'ai aucune ressource, dois-je le déclarer ?**

Si vous bénéficiez du Rsa, de la Prime d'activité ou de l'Aah trimestrielle et que vous n'avez aucune ressource, vous devez aussi le déclarer en cochant la case « aucun revenu » sur votre déclaration trimestrielle. Si vous ne complétez pas cette déclaration, vos droits ne vous seront plus versés.

**Mon aide au logement a déjà été recalculée en avril, pourquoi change-t-elle à nouveau en juin ?**

Afin de simplifier vos démarches et vous permettre d'avoir un montant d'aide identique pendant 3 mois, votre aide au logement est désormais recalculée le même mois que le Rsa, la Prime d'activité ou l'Aah trimestrielle. Vous toucherez le même montant pour chacune de vos aides pendant 3 mois, c'est ce que nous appelons « l'alignement trimestriel » des droits.



## ACCÈS AUX DROITS

# LA CAF ET LE RSMA-R S'ENGAGENT POUR L'INSERTION DES JEUNES DU TERRITOIRE

*Accès aux droits, orientation, insertion, c'est la réponse engagée par la Caf avec ses partenaires aux enjeux individuels et collectif liés à l'évolution des politiques publiques.*

Une convention cadre de partenariat a été signée le mercredi 9 juin dans les locaux du RSMA-R, à Saint-Pierre, en présence du Colonel Julien MAUREL, chef de corps, de Monsieur Harry-Claude MOREL, Président du Conseil d'administration de la Caf et du directeur, Monsieur Frédéric TURBLIN.

Cette convention pour une durée expérimentale de 2 ans vise à mieux informer, mieux orienter, et favoriser l'insertion des jeunes.

### ➤ L'accès aux droits.

Afin de faciliter l'accès aux droits, les cadres du RSMA-R bénéficieront d'une sensibilisation à l'actualité réglementaire des prestations et de l'action sociale. La convention prévoit une mise à disposition de ressources dématérialisées pour un meilleur accompagnement des volontaires du RSMA-R. Les jeunes du RSMA-R pourront intégrer les sessions d'accueil organisées par la Caf en direction des jeunes volontaires du service civique.

### ➤ L'orientation des jeunes

Les jeunes bénéficiaires du RSA pourront être orientés vers le RSMA-R et intégrer des formations. Par ailleurs, notre organisme mobilisera les dispositifs Caf visant à soutenir le développement de l'insertion des jeunes. La mise en œuvre de cet axe se fera notamment par le développement de la coopération entre les travailleurs sociaux des deux signataires autour de situations individuelles qui le nécessitent.

### ➤ La levée des freins à l'insertion

La Caf contribuera également grâce à ce partenariat, à l'insertion des jeunes par :

- la création d'une structure d'accueil du jeune enfant. Son objectif est de lever les freins à la garde des jeunes enfants de moins de trois ans des volontaires du RSMA-R ;
- la mise en place d'aides financières individuelles permettant ainsi de surmonter des difficultés spécifiques et ponctuelles en direction des jeunes mères accompagnées au titre du RSA majoré.



## SERVICES AUX FAMILLES

# SDSF - AGIR POUR LES FAMILLES

## LES TRAVAUX SE POURSUIVENT EN COMMISSION

Depuis la signature du nouveau Schéma départemental des services aux familles (SDSF) le 15 février dernier, à l'occasion d'un colloque consacré aux services aux familles réunionnaises, un mandat a été donné par le Préfet au Directeur de la Caf pour mettre en œuvre la démarche de coordination et d'animation des travaux impliquant les signataires.

La mission première du SDSF consiste à faciliter le développement des services aux familles et la mutualisation des ressources. Une approche territorialement attentionnée notamment au travers de la mise en œuvre des Conventions territoriales globales (CTG) conclues avec les communes sera déployée, afin de répondre au plus près des besoins de l'ensemble des familles réunionnaises. Une série d'échanges entre les acteurs en matière de petite enfance fait également partie des modalités de travaux prévus au travers de commissions.

La première commission départementale des services aux familles petite enfance s'est tenue en visioconférence à la mi-avril. Elle a été copilotée par le Conseil départemental représenté par Augustine Romano vice-présidente et le docteur Inès Lobo de Suza et la direction de l'Action sociale de la Caf.

Les partenaires représentant l'union départementale des CCAS, l'ARS, le Pôle emploi, la Fepem ont également

participé à cette première réunion. Les échanges réalisés dans ce groupe ont permis de présenter un bilan des actions 2014-2017, de partager de façon synthétique les objectifs et les enjeux du SDSF, de passer en revue les actions prévues et de déterminer les priorités 2021.

Trois sous-commissions choisies collégalement débutent leurs travaux dans des champs d'interventions spécifiques comme :

- la santé / le handicap (nutrition / obésité, troubles du neuro développement ) qui s'est réunie le 6 mai ;
- l'accueil individuel - les Maisons d'assistants maternels (Mam), les Relais d'assistants maternels (Ram), la formation des assistants maternels, la garde à domicile qui s'est réunie le 27 mai ;
- la formation / l'emploi des personnels en structures collectives.

La prochaine commission se tiendra le 24 juin.



## PETITE ENFANCE

# LES ENFANTS ACCUEILLIS EN ACTIVITÉ PÉRI OU EXTRASCOLAIRE

*Combien d'enfants en école primaire fréquentent les accueils péri ou extrascolaires ? Pourquoi les parents y ont-ils recours ? Répondent-ils à leurs attentes ?*

Dans son tout dernier baromètre, la publication «L'e-ssentiel» qui valorise les principales données et les travaux d'études de la branche Famille de la Sécurité sociale, livre les résultats sur l'expérience des familles de ces types d'accueil.

Cette troisième édition du baromètre a été réalisée en **octobre et novembre 2019** auprès de **9 916 familles** avec au moins un enfant âgé de **3 à 10 ans**, par téléphone ou par mail.

Elle révèle la stabilité du recours à ces accueils péri et extrascolaire pour la garde des enfants.

**82%** des enfants entre 3 et 10 ans fréquentent au moins une fois les accueils périscolaires (études surveillées, activités culturelles ou sportives, garderie) le matin avant la classe, lors de la pause du midi et le soir après les cours.

Ils sont une majorité (**67%**) le midi, à la cantine, **25%** à l'accueil du soir, et **17%** le matin.

**40%** d'entre eux fréquentent les centres de loisirs (davantage pendant les vacances scolaires que le mercredi), et **60%** pratiquent chaque semaine une ou plusieurs activités encadrées en structure.

Les parents (dont la majorité travaillent tous les deux) ont principalement recours à l'accueil périscolaire pour répondre à un besoin de garde, en raison de leurs

contraintes organisationnelles (**88%**). En novembre 2019, la majorité d'entre eux déclare que leur enfant est gardé par la famille le mercredi matin (seulement **15%** sont à l'école).

En comparaison, les parents inscrivent essentiellement leurs enfants dans les centres de loisirs, associations ou maisons de quartier, afin de développer leur éveil ou leur épanouissement. Ceux-ci sont moins nombreux (**38%**) et s'y rendent surtout pendant les vacances scolaires. Tout dépend également de leur âge : plus ils sont grands, plus ils pratiquent ces activités, qui concernent **75%** des 9-10 ans, mais seulement **20%** des enfants âgés de 3 ans.

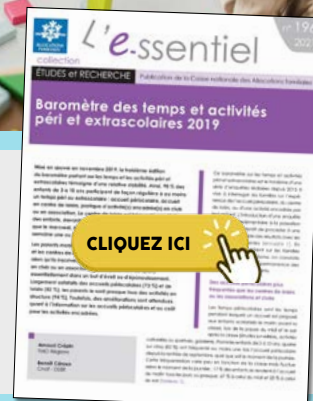
Au-delà de leur fréquentation, ces trois espaces périscolaires et extrascolaires se distinguent par les activités pratiquées et par la connaissance qu'en ont les parents. Les parents ne savent pas vraiment ce que fait leur enfant lors de l'accueil périscolaire, mais ils connaissent mieux et peuvent citer leurs activités (artistiques, culturelles, ou sportives) dans les centres de loisirs et autres accueils extrascolaires.

Enfin, les parents se disent largement satisfaits des accueils périscolaires, notamment pour les horaires d'accueil du matin et du soir, et des accueils extrascolaires en raison de leur proximité et de leurs horaires d'accueils. Ils souhaiteraient des améliorations sur les informations communiquées, sur les activités pratiquées et leurs tarifs.



## L'E-SSENTIEL N° 196

Pour en savoir plus sur la troisième édition du baromètre réalisée auprès des familles avec au moins un enfant âgé de 3 à 10 ans, cliquez sur le nouveau numéro 196 de l'e-ssentiel =>



## PETITE ENFANCE

# COVID-19 - SOUTIEN DE LA PETITE ENFANCE ET DES SERVICES AUX FAMILLES



À la suite de la fermeture des crèches depuis le 6 avril dernier, les administrateurs de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (Cnaf) ont adopté quatre mesures phares pour soutenir les services aux familles et faciliter la vie des parents professionnels prioritaires.

Après la décision en début d'année d'un plan Rebond de la petite enfance, et du maintien des aides exceptionnelles jusqu'au 30 juin, le Conseil d'administration de la Cnaf a confirmé sa volonté de soutenir le secteur de la petite enfance et l'ensemble des services aux familles par :

### ➤ La gratuité de l'accueil des enfants des personnels prioritaires dans les crèches financées par la Prestation de service unique (Psu).

Si l'un des parents est personnel prioritaire, ses enfants peuvent bénéficier du service minimum d'accueil, gratuitement, dès lors qu'il ne dispose d'aucune autre solution d'accueil. Le coût de ces places sera entièrement pris en charge par la branche Famille. Depuis le 3 avril, la Cnaf a mis en place sur monenfant.fr deux questionnaires pour recueillir les besoins d'accueil des enfants des personnes prioritaires et les places disponibles.

Moins d'une semaine après sa mise en place, 6 000 parents ont signalé leur besoin d'accueil pour 4 900 enfants de moins de trois ans et 4 000 enfants de trois à seize ans et 7 100 places ont été proposées par les assistants maternels et les crèches.

### ➤ Une aide de 10€ par jour et par place occupée par ces enfants pour toutes les crèches les accueillant.

Cette aide est prévue quel que soit leur mode de financement, par la prestation de service unique ou la prestation d'accueil du jeune enfant. Elle permet de faire face aux surcoûts engagés par la structure pour maintenir un accueil de qualité en faveur des enfants de personnels prioritaires.



### ➤ L'élargissement des aides exceptionnelles à l'ensemble des crèches et des Maisons d'assistants maternels (Mam) à toutes les places d'accueil fermées ou inoccupées.

Comme en 2020, les administrateurs reconduisent le dispositif d'aide exceptionnelle pour toutes les places d'accueil fermées ou inoccupées, quel qu'en soit le motif, y compris dans les structures où l'accueil n'est pas suspendu.

Pour rappel, le montant de l'aide est de :

- 27 € par jour et par place fermée ou inoccupée dans les crèches ayant du personnel de droit public ;
- 17 € par jour et par place fermée ou inoccupée dans les crèches ayant du personnel de droit privé ;
- 3 € par jour et par place fermée ou inoccupée dans les Mam ayant des charges locatives (ou d'accession).

En contrepartie de ces aides, les gestionnaires de crèches s'engagent à ne pas facturer les familles.

### ➤ Le maintien des prestations de service sur la base de l'activité 2019 pour les Accueils de loisirs sans hébergement (Alsh) et tous les services financés par la branche Famille du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2021.

Comme en avril et novembre 2020, afin de les soutenir dans un contexte de baisse partielle ou totale d'activité causée par les mesures de confinement, le Conseil d'administration de la Cnaf a décidé de maintenir les prestations de service en faveur des structures Jeunesse (accueil de loisirs sans hébergement, prestation de service Jeunes, foyers de jeunes travailleurs), des Relais Assistant Maternel, des services parentalité (espaces de rencontre, médiation familiale, lieux d'accueil Enfants-Parents, contrats d'accompagnement à la scolarité) des structures d'animation de la vie sociale et de l'aide à domicile.

En contrepartie, il est demandé à l'ensemble de ces structures d'assurer une continuité de service, en distanciel si nécessaire. Il est ainsi demandé aux Alsh d'être en capacité de contribuer à l'accueil des enfants de personnels prioritaires.



## PETITE ENFANCE / PARENTALITÉ

# CLASSE PASSERELLE, UNE TRANSITION ENTRE LA MAISON ET L'ÉCOLE POUR LES TOUT-PETITS

Au regard de la politique familiale mise en place par les pouvoirs publics, la Caf de La Réunion participe à un dispositif d'accueil associant les services de la petite enfance et l'école : les classes passerelles. Son objectif : donner à des enfants de moins de trois ans les meilleures conditions de réussite éducative et scolaire dès l'entrée à l'école, et accompagner leurs parents dans la réalisation de leurs projets de développement personnel et professionnel.

La classe passerelle est un dispositif partenarial entre l'Éducation nationale, la Caisse d'Allocations Familiales et chaque municipalité partenaire. Il consiste à scolariser des enfants âgés de 2 à 3 ans en présence d'un parent afin d'accompagner en douceur l'inclusion scolaire des enfants qui n'ont pas ou peu fréquenté de structure d'accueil collective et qui présentent des signes de fragilité en termes de socialisation, de langage ou de comportement.

Il consiste également à accompagner les parents dans la réalisation de leur projet de développement personnel et professionnel.

### ➤ Les acteurs et les moyens indispensables à la classe passerelle

- **L'enfant** ayant deux ans révolus à l'admission à l'école et au plus tard le 31 décembre de l'année scolaire en cours, qui n'a pas fréquenté de structure collective, bénéficie de moyens et d'un cadre adaptés à son jeune âge et à ses besoins, pour le préparer à son entrée en maternelle ;
- **Le parent** dont la présence dans la structure est obligatoire au moins une fois par semaine (un des deux parents doit se rendre disponible selon les modalités fixées en concertation avec l'équipe éducative) ;
- **L'équipe pluridisciplinaire** est constituée d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (Atsem), d'assistantes sociales, mais aussi d'un enseignant qui transmet des savoirs en adaptant sa pédagogie à l'âge de ses jeunes élèves et d'un éducateur de Jeune Enfant (EJE) qui accompagne l'enfant dans son apprentissage ;
- **Les actions** pédagogiques et éducatives ;
- Les **locaux** et le **mobiliier** adaptés.

### ➤ Des objectifs socialement ciblés

Les objectifs poursuivis tendent à favoriser la prévention des inégalités scolaires et une socialisation progressive des enfants. Le dispositif des classes passerelles a été créé dans le cadre d'une politique d'action en faveur des milieux défavorisés.

Les classes passerelles participent aujourd'hui à :

- faciliter la séparation progressive de l'enfant de son milieu familial pour améliorer les conditions d'entrée à l'école ;
- proposer à l'enfant un accompagnement personnalisé vers

les premiers apprentissages, en respectant son développement ;

- permettre aux parents de tisser des liens avec l'école pour pouvoir accompagner l'enfant tout au long de sa scolarité ;
- accompagner et soutenir l'exercice de la fonction parentale et accompagner les familles dans la réalisation de leur projet d'insertion sociale et professionnelle.

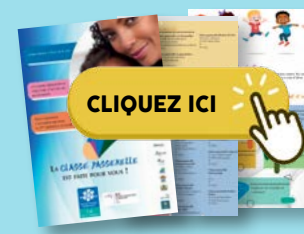
### ➤ La contribution de la Caf

Elle se traduit par une subvention de fonctionnement annuelle, d'un montant pouvant aller jusqu'à 25 000 € et dans la limite de 50% du budget de la structure. Ce budget peut intégrer les dépenses relatives au poste d'éducateur de jeunes enfants, ainsi que divers achats de fournitures, petit matériel éducatif, petit mobilier ou diverses prestations (sorties...) Soit 330 000€ pour l'année scolaire 2019/2020.

La contribution de la Caf se traduit également par l'accompagnement technique réalisé par les travailleurs sociaux de la Caf pour :

- le repérage de familles (entretiens individuels pour présenter le fonctionnement de cette classe spécifique et recueillir l'adhésion du ou des parents) ;
- l'animation de réunions d'informations collectives (présentation de l'offre caf et partenaires) ;
- l'organisation de séjours vacances en direction des familles des classes passerelles ;
- l'accompagnement social des familles orientées vers ce dispositif, notamment dans la levée des freins faisant obstacle aux temps de présence du (des) parent(s) (problématique de transport, de garde d'un autre enfant, financière) ;
- le suivi et l'évaluation de la classe passerelle : propositions d'améliorations, rédaction partagée de documents, aide à la mise en place d'ateliers en faveur des parents avec l'EJE.

Découvrez notre dépliant présentant le dispositif et les coordonnées de ces établissements par territoire



## VIDEO

Les classes passerelles, un tremplin pour la maternelle

Un reportage de l'émission VITAL N° 70



### Les classes passerelles à La Réunion en quelques chiffres

- **271** enfants de moins de 3 ans ont bénéficié du dispositif pour l'année 2019-2020 soit une moyenne de **16** enfants par dispositif.
- **20 %** des **1 353** enfants de moins de 3 ans scolarisés à la rentrée 2019 sont accueillis en classe passerelle, soit 1 enfant sur 5.
- **19** établissements concernés, **5** ouvertures de classes prévues à la rentrée d'août 2021 : une première classe pour Cilaos et La Plaine des Palmistes, et de nouvelles classes à Saint-Pierre, Le Port et Saint-Louis.



## INCLUSION NUMERIQUE

# LA CAF @CADÉMIE SOUTIEN LES PARTENAIRES ET ACCOMPAGNE L'OFFRE DE SERVICE

Lancée en février 2020, la démarche Caf @cadémie initiée par la Caf de La Réunion accompagne, forme et informe un réseau d'acteurs opérant dans le champ de l'action sociale et soutenu par la Caf.



La Caf@cadémie intervient dans la formation afin de disposer d'un réseau d'acteurs qualifiés pour piloter efficacement les actions financées par la Caf sur le territoire.

### ➤ La Caf @cadémie, c'est pour qui ?

- Les gestionnaires d'équipements (Eaje, Alsh, Ram, Laep, services de soutien à la parentalité et de médiation familiale, Fjt, centres sociaux, espaces de vie sociale, espace de rencontre) ;
- les coordonnateurs Ctg et Cej, futurs «chargés de coopération Convention territoriale globale». Ce public est prioritaire, compte tenu du basculement progressif des Cej vers les Ctg ;
- les élus des collectivités locales.

### Former et qualifier un réseau d'acteur

L'objectif de cette démarche vise à professionnaliser ce réseau d'acteurs pour optimiser le pilotage des actions financées par la Caf, améliorer la régularité et la fiabilité des informations remontées par les partenaires (budgets, bilans) et optimiser les offres de services sur le territoire en renforçant la lisibilité et la qualité des actions contractualisées dans le cadre des Ctg.

Des sujets variés sont proposés aux partenaires (actualité, nouvelle réglementation, nouveaux outils...) selon les priorités ou les besoins repérés sur les territoires via «l'écoute usagers».

### ➤ La Caf @cadémie en action

Plusieurs actions ont été réalisées :

- en distanciel en mars dernier, la présentation aux coordonnateurs Ctg et Cej, des fonctionnalités du nouveau portail Elan, destiné à la dématérialisation des appels à projets pour les Clas et Reaap ;
- une intervention portant sur la connaissance de l'institution, de la Caf et des dispositifs d'action sociale en particulier ;
- le 2 juin, une autre action en distanciel, coanimée avec

la Direction des prestations, a réuni une cinquantaine d'invités, représentants des organismes locaux œuvrant dans le domaine de l'insertion, pour une présentation de la recentralisation du Rsa et du dispositif R +.



**Patrick PERIANIN**  
Chargé de mission au Département pilotage et qualité à la Direction de l'Action sociale de la Caf.

### Les projets Caf@cadémie 2021

« Depuis son lancement, la Caf @cadémie poursuit ses activités auprès des partenaires. Parmi les actions à venir, nous envisageons une présentation du nouveau parcours des assistants maternels sur le site national monenfant.fr, à destination des Relais assistants maternels.

Par ailleurs, d'autres interventions sont déjà programmées à destination des coordonnateurs Cej et Ctg notamment au 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestre sur la présentation du Schéma départemental des services aux familles, de la Convention territoriale globale, des fondamentaux d'un centre social et sa phase de préfiguration, de la maîtrise des risques, de la sécurisation des droits, du montage d'une aide jusqu'au contrôle, du bonus territoire et enfin de l'accompagnement des bénéficiaires du Rsa majoré par et avec le réseau d'opérateurs locaux ».



## ACTUALITÉS

## NOS DERNIÈRES ACTUALITÉS

## Jeunesse

**Fonkèr Marmaye : l'aventure continue !**

La Caf est partenaire du projet «Fonkèr Marmaye» qui donne la parole à la jeunesse réunionnaise à travers l'apprentissage des métiers du cinéma. Grâce à cet outil, elle se met en scène et peut exprimer sa vision pour son avenir et son territoire.

Mardi 18 mai, l'équipe de tournage a souhaité recueillir les propos des jeunes sur la musique en y intégrant une ouverture sur le handicap.

Pour l'occasion, les artistes Gramoun Sello et Pix'l ont associé leur univers musical pour une animation auprès des enfants de l'Institut médico-éducatif (IME) Raphaël Babet de Saint-Joseph.

Une conseillère technique enfance loisirs à l'antenne sud de la Caf a accompagné cet événement.

Après des ateliers d'échanges et de partage le matin, l'après-midi a été consacré au tournage et a permis aux jeunes en situation de handicap de s'exprimer librement devant la caméra sur leur rapport à la musique. Les artistes ont contribué à faire de ce moment une journée riche en émotion.



## Prestations familiales

**Le guide des prestations 2021 est en ligne**

Ce guide interactif présente l'ensemble des prestations et des aides versées par la Caf dans notre département ainsi que leurs conditions et modalités d'attribution. En cliquant sur les liens présents dans ce guide, vous serez redirigé vers les services en ligne ou les pages dédiées du site caf.fr.

Découpé par thématique, le guide des prestations vous permet de savoir, pour chaque situation de vie, les prestations auxquelles les bénéficiaires peuvent prétendre.

Cette année, il comporte 3 nouveautés : le service public des pensions alimentaires, l'allocation journalière du proche aidant (Ajpa) et l'allocation en cas de décès d'un enfant.

Cliquez ci-dessous pour accéder au guide des prestations 2021 =>



## Statistiques

**Les statistiques annuelles sur les prestations légales et familiales**

Les dernières données statistiques relatives à la population allocataires de La Réunion, mais également diverses publications et études de l'Observatoire Statistiques et Études (OSE) sont disponibles sur [Caf.fr](http://Caf.fr).

Les dernières données publiées concernent le dénombrement des allocataires, leurs caractéristiques et les prestations perçues. Elles sont à l'échelle de la commune et de l'infra-communal et sont mises à jour annuellement.

Pour consulter les statistiques des prestations légales et familiales pour l'année 2020, cliquez sur l'image.



## Magazine

**Magazine Vies de famille : découvrez le numéro de mai 2021**

Dans ce numéro, retrouvez un dossier complet sur le congé parental, mais également des articles sur la déclaration de revenus aux impôts et l'intermédiation financière.

Dans l'encart local, au milieu du magazine, retrouvez les informations du département avec un article sur le Schéma départemental des services aux familles, mais également des informations sur l'aide au logement et la prévention et la lutte contre la fraude.

Un numéro à découvrir en ligne en cliquant ci-dessous.



## ACTUALITÉS

## NOS DERNIÈRES ACTUALITÉS

## Logement

## VITAL N° 277 - La Caf aide ma kaz

Mieux s'approprier son logement et son espace de vie, c'est un enjeu de l'action sociale de la Caf en direction des familles les plus fragiles.

Au-delà des prestations versées par la caisse au titre de la prestation d'allocation logement, les actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie des allocataires participent à la lutte contre la non-décence. La Caf intervient également sur les impayés de loyers et la prévention des expulsions locatives.

Dans la nouvelle émission VITAL diffusée sur Réunion la 1ère, retrouvez les champs d'actions de la Caf sur le thème de l'amélioration de l'habitat ainsi que la participation concrète sur des chantiers par l'association «les compagnons bâtisseurs» et le «bricobus».

Une vidéo à découvrir en ligne en cliquant ci-dessous



## Statistiques

## Les chiffres clés 2020 de la Caf

Depuis plus de soixante ans, la Caf accompagne les familles dans leur vie quotidienne. Mobilisée au service des allocataires, la Caf prend en charge les prestations légales et développe une action sociale familiale sur son territoire.

Combien de bénéficiaires des allocations familiales ? Quel est le montant des prestations versées par la Caf en 2020 ?

Retrouvez les principaux chiffres de la Caf de La Réunion dans la nouvelle plaquette « Chiffres-clés Caf 2020 »



## Enfance

## Du nouveau concernant l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeéh)

Lors des déclarations de données d'activité et financières via le Portail Caf Partenaires, les gestionnaires d'Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (Eaje) bénéficiaires de la prestation de service unique (Psu) peuvent dorénavant apporter une précision supplémentaire concernant le nombre d'enfants porteurs de handicap. Au-delà du nombre d'enfants bénéficiaires de l'Aeéh inscrits dans leurs établissements, ils peuvent dorénavant y intégrer le nombre d'enfants dont le handicap est en cours de détection. Pour les Eaje concernés, cette donnée est prise en compte dans la formule de calcul du bonus Inclusion handicap.

Cet élargissement au-delà des seuls enfants bénéficiaires de l'Aeéh illustre l'ambition volontariste de la branche Famille en faveur de l'accès réel de tous les jeunes enfants aux modes d'accueil et positionne l'accueil des enfants en situation de handicap comme une des priorités. L'enjeu est d'appréhender dès le plus jeune âge les

situations de handicap sans attendre leur reconnaissance par la Maison départementale des personnes handicapées (Mdph) et le versement de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

En savoir plus sur l'Aeéh, cliquez ici pour visionner l'animation ci-dessous.

